



Dossier de candidature
CLEFLOIRAC
ETUDIANT



Partie réservée à l'administration

Date du dépôt du dossier :



Nom :

Prénom :

Principe général :

Le parcours de formation de certains étudiants impose parfois une délocalisation hors département qui entraîne la nécessité d'assurer le financement d'un loyer et les dépenses s'y rapportant. (dépôt de garantie, 1^{er} loyer, achat éventuel de mobilier)

La ville de Floirac propose une aide intitulée "La cléfloirac étudiants" sous la forme d'un prêt de 500 € remboursable sans intérêt qui permettra de financer 3 types de dépenses :

- financement du 1^{er} loyer
- financement du dépôt de garantie
- financement des équipements nécessaires à l'installation comprenant les appareils de cuisson, le couchage, tables, chaises, armoires, réfrigérateur et lave-linge.

Critères de recevabilité :

- être floiracais depuis 2 ans minimum
- justifier d'une inscription en faculté ou dans un établissement d'étude post-baccalauréat, hors département
- s'engager à rembourser la somme de 500 € sous forme d'une première mensualité de 40 € suivie de 23 mensualités de 20 €

Elaboration et dépôt de votre dossier :

Pour vous porter candidat et après avoir vérifié que vous respectez les critères de recevabilité ci-dessus, il vous faut :

- joindre un justificatif de domicile
- joindre une copie d'inscription en faculté
- joindre un justificatif de la dépense (loyer, caution, factures d'achats) libellé à votre nom
- joindre un RIB
- remplir la convention de remboursement-reconnaissance de dette ci-contre
- remplir l'attestation sur l'honneur ci-contre
- remplir la demande de virement d'office jointe

**CONVENTION DE REMBOURSEMENT, RECONNAISSANCE DE DETTE**

Je soussigné(e)

domicilié(e) à Floirac

reconnais avoir reçu un prêt du dispositif "clé Floirac étudiants" d'un montant de 500 € (cinq cents euros).

Je m'engage à rembourser la somme prêtée par une mensualité de 40 € (quarante euros) suivi de 23 mensualités de 20 € (vingt euros) représentant l'amortissement de la dette, réglable le 5 de chaque mois.

La première mensualité deviendra exigible à compter du 5 du mois suivant la date de mise à disposition des fonds.

Le retrait sera effectué suivant ordre de virement d'office émis au profit du Trésorier Principal de Cenon que le bénéficiaire s'engage à signer en même temps que la présente convention.

Dans l'hypothèse où les remboursements correspondants ne seraient pas honorés, le Trésorier Principal assurera le recouvrement de cette créance par toutes les voies de droit et sur autorisation du Maire de Floirac.

Fait en 3 exemplaires à Floirac le / /

Le bénéficiaire,

(Faire précéder de la mention "lu et approuvé")

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) M. Mme

atteste sur l'honneur être domicilié(e) à Floirac à ce jour depuis plus de 2 ans.

Attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Floirac le / /

Signature